

Conférence-formation « Cimetières, lieux de vie »

08 octobre 2015 – Uccle

1. Synthèse de la conférence-formation

La première conférence-formation du cycle « Espaces publics sans pesticide » a été consacrée aux cimetières. La conférence-formation « Cimetières, lieux de vie » s'est déroulée avec succès en collaboration avec la Commune d'Uccle, le 08 octobre 2015.

Ce premier événement a permis d'accueillir près de 70 personnes, majoritairement issues de la Région bruxelloise. 10 des 19 communes bruxelloises étaient présentes, 3 échevins bruxellois impliqués dans la gestion sans pesticide des cimetières. La conférence-formation a eu un beau rayonnement au niveau national et international : 5 grandes villes de Wallonie étaient représentées, et 6 participants ont fait le déplacement depuis la France.

 Etat des lieux des cimetières bruxellois :

Les 26 cimetières bruxellois n'offrent pas un paysage uniforme. Une diversité importante d'aspects paysagers, de mode de gestion, de patrimoine culturel et naturel caractérisent ces lieux de mémoire bruxellois. Chaque commune doit donc adapter ses modes de gestion et ses travaux d'aménagements à son propre terrain. Il n'y a pas de recette miracle fonctionnant partout pour le zéro pesticide !

Chaque commune dispose d'un cimetière, mais celui-ci ne se trouve pas nécessairement sur son territoire. La plupart des cimetières bruxellois se trouvent plutôt dans la deuxième couronne de Bruxelles, voire même pour quatre d'entre eux hors des limites de la Région de Bruxelles-Capitale, en Flandre (mais ils sont néanmoins soumis à l'ordonnance bruxelloise de réduction des pesticides) : Etterbeek, Forest, Koekelberg, le nouveau cimetière de Woluwe-Saint-Lambert. Plusieurs communes doivent en outre assumer la gestion de plusieurs cimetières actifs (Ville de Bruxelles avec les cimetières de Bruxelles, de Neder-Over-Hembeek et de Haren) ou à la fois d'anciens et de nouveaux cimetières (Uccle, Ganshoren, Woluwe-Saint-Lambert, Bruxelles). La présence de patrimoine culturel (sites et monuments classés) et naturel (arbres classés, proximité de zones Natura 2000,...) remarquable impacte aussi la gestion de ces espaces.

En outre, si la gestion des cimetières est souvent assumée par les équipes d'ouvriers de l'Etat civil, la participation du Service Espaces verts ou Environnement à l'entretien ou aux travaux d'aménagements est plus ou moins active selon les communes. Dans les communes ayant déjà relevé de façon positive le défi de la réduction des pesticides dans leurs cimetières, il apparaît que la collaboration entre les services s'est faite de façon fructueuse, et bien souvent sous la houlette d'un éco-conseiller particulièrement dynamique.



Enfin, depuis plusieurs années, les cimetières doivent faire face à une préférence plus marquée des Bruxellois pour la crémation que pour l'inhumation. Si ce mode de sépulture présente des avantages en terme d'utilisation de l'espace, son impact environnemental global n'en est pas forcément meilleur et la dispersion ou l'inhumation des cendres doit aussi être gérée.

Les conséquences des pratiques funéraires sur l'environnement (air – sol – eau – utilisation de ressources) restent encore trop méconnues. Aucune donnée n'a pu être trouvée sur les éventuelles pollutions de sol de cimetières bruxellois liées aux pratiques d'inhumation et de dispersion des cendres, ou aux conséquences des pratiques d'embaumement sur la décomposition des corps dans les sols qui, si elles requièrent normalement l'autorisation du bourgmestre conformément à la loi de 1971, sont quand même pratiquées par les pompes funèbres à la demande des familles et ce sans autorisation communale ! Quid du contrôle de ces pratiques ?! Une évaluation de l'impact des cimetières sur la qualité de sol et de l'eau est donc nécessaire. C'est un domaine qui commence seulement à être investigué par la recherche scientifique.

🐝 Des cimetières zéro-pesticide en 2019, c'est possible !

S'il est bien un constat qui fait l'unanimité, c'est celui du caractère hautement sensible des cimetières ! Ce qui touche à la mémoire des défunts transcende les clivages politiques, religieux, socio-économiques. Les mauvaises herbes, l'apparent « laisser-aller » dans la gestion du cimetière du fait d'une réduction des pesticides, peuvent être perçus comme un affront à la mémoire des morts, voire une véritable profanation. La mise en œuvre d'une gestion « zéro pesticide » dans ces espaces doit donc se faire de façon réfléchie et concertée.

Les exemples de cimetière ayant réussi le défi du zéro-pesticide présentés lors de cette journée (Strasbourg, Uccle, Anderlecht, Roeselare) ont montré que la réussite de tels projets nécessite une approche globale de réduction de pesticides à l'échelle des communes, intégrant un véritable plan de communication et une stratégie de réaménagements des espaces qui nécessitent une modification des pratiques, un renforcement des compétences et du matériel des équipes de terrain et... du temps.

🐝 Une politique communale et globale de réduction des pesticides

Les cimetières constituent un des espaces communaux touchés par la nouvelle réglementation en matière d'utilisation de pesticides compatible avec un développement durable. Les autres espaces publics gérés par les communes et certaines zones accueillant des publics vulnérables doivent aussi être gérés sans pesticide. Une stratégie globale de réduction des pesticides à l'échelle de la Commune est donc nécessaire pour atteindre l'objectif du zéro pesticide au 1^{er} janvier 2019.

Or, bien souvent, la gestion des espaces publics et donc la mise en œuvre de la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sont assumées par différents services de l'administration : les Espaces verts et l'environnement, l'Etat civil, mais aussi la Propreté publique et le Service des sports. Pour avoir une politique communale cohérente et réduire les charges engendrées par les modifications d'aménagement et de gestion sans pesticide, une



coordination entre ces différents acteurs est nécessaire. Dans les communes bruxelloises ayant déjà réduit fortement voire totalement l'utilisation des pesticides, la transversalité entre les différents services est bien souvent assumée par les éco-conseillers. La cellule de l'éco-conseil ou celle de l'agenda 21 constituent donc des acteurs-clés dans la politique communale de réduction des pesticides.

Bien évidemment, les enjeux du zéro-pesticide doivent être bien compris et soutenus par les élus politiques. Les échevins des matières concernées doivent impulser une véritable volonté politique pour stimuler la mise en œuvre de la nouvelle législation par leur administration. Une information ciblée vers ce public est donc primordiale.

🐝 Un réaménagement des cimetières pour faciliter leur entretien

Gérer les espaces publics sans pesticides, en optant uniquement pour des techniques d'entretien alternatives aux pesticides, ça ne marche pas ! Il est en effet impossible d'avoir un même résultat de « propreté », de « netteté » de l'espace public avec des méthodes thermiques ou manuelles de désherbage, que celui obtenu précédemment avec les pesticides. La réduction des pesticides doit donc passer par un réaménagement de certains espaces ; une modification de la végétation et des revêtements est bien souvent nécessaire. Et ces modifications des espaces publics nécessitent des investissements importants.

En outre, le défi de la réduction des pesticides doit être pris de concert avec celui de l'accueil de la nature urbaine et du maillage vert bruxellois. Sans une coordination entre ces deux politiques, le risque est réel de voir des aménagements certes sans pesticide, devenir de véritable désert biologique ou des obstacles à la mobilité de la faune urbaine, ne permettant ainsi pas de bénéficier des autres apports de la présence de nature en ville (régulation de l'air et de la température, infiltration des eaux, zones récréatives,...).

Par conséquent, les réaménagements nécessités par la réduction des pesticides doivent privilégier au maximum les techniques de végétalisation et l'accueil de la nature indigène en ville, en revoyant aussi les différentes fonctions des espaces. Ainsi, les cimetières bruxellois doivent constituer des mailles du réseau écologique bruxellois et devenir de véritables espaces verts permettant de combler les besoins de nature des citoyens bruxellois.

La Wallonie s'est résolument tournée dans cette direction en soutenant les communes dans leur projet de transformation de cimetière en espace vert par des aides financières et un accompagnement technique à la végétalisation des cimetières. En Région bruxelloise, les cimetières du Vogelzang (Anderlecht), du Dieweg et du Verrewinkel (Uccle) ont déjà activement relevés ce défi et sont désormais reconnus par le label « Réseau Nature » de Natagora.

Dans une optique inverse, certains espaces publics boisés pourraient aussi devenir des « cimetières naturels », en accueillant au pied des arbres des urnes cinéraires, comme cela se pratique aux Pays-Bas et en Allemagne et se développe en Flandre (par exemple Sint-Niklaas ou Roeselare). Gérés par des entreprises ou par les institutions communales, ces espaces permettent aux défunts de trouver le repos dans une zone de nature et en réduisant l'impact



écologique de leur décès (besoins symbolique et écologique), tout en fournissant aux gestionnaires des moyens financiers pour gérer durablement ces espaces et les protéger de l'urbanisation galopante. À quand un cimetière naturel en Forêt de Soignes ?

🐝 Une prise en compte de la communication dès le lancement du projet

La communication est une étape essentielle d'un projet de réduction des pesticides. Ce travail de communication vise les élus, les fonctionnaires de l'administration, les utilisateurs des espaces, les riverains, les entreprises de pompes funèbres. C'est un véritable plan de communication qui doit être mis en place dès le démarrage du projet, en amont des premières actions sur le terrain. Il a pour objectif d'assurer une meilleure compréhension et acceptation des nouveaux modes de gestion qui modifient les paysages urbains.

Les gestionnaires communaux ont ainsi marqué leur intérêt pour les visuels présentés par les différentes communes venues témoigner, la création d'une charte de gestion écologique des cimetières et par la mise sur pied d'une signalétique régionale en matière de réduction des pesticides et de gestion différenciée. Une journée ciblée sur ces questions serait largement profitable à la politique régionale de réduction des pesticides, ainsi qu'un accompagnement spécifique en communication.

🐝 Une prise en compte des utilisateurs des cimetières dans le projet de réaménagement des cimetières

De surcroît, en ce qui concerne les particuliers, il est essentiel que la politique communale soit bien comprise et que les concessions accordées aux proches des défunts soit gérée dans la continuité du reste des cimetières : sans pesticide. L'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale ne s'intéressant qu'aux utilisateurs professionnels, les particuliers ont théoriquement le champ libre pour utiliser les pesticides sur les portions de l'espace public dont ils ont la responsabilité de l'entretien. En outre, les familles ne sont pas nécessairement informées des impacts sur l'environnement des pratiques d'embaumement (thanatopraxie) qu'elles demandent parfois aux entrepreneurs des pompes funèbres, afin de prévenir la décomposition du corps de leur proche.

Dans les cimetières, une charte d'engagement des familles prendrait tout son sens : celle-ci inviterait les familles à opter pour des matériaux funéraires écologiques réellement décomposables dans le sol, des pratiques de traitement des corps à faible impact et pour des aménagements de tombes ne nécessitant pas d'utilisation de produits phyto ni de biocides (ces derniers n'étant pas concernés par l'ordonnance). Encourager la végétalisation des tombes au moyen de plantes vivaces de taille réduite plutôt que de pierre funéraire permettrait ainsi d'améliorer l'impact écologique des inhumations.

Par ailleurs, informer sur la législation en matière d'embaumement et de thanatopraxie, ainsi que sur les impacts environnementaux de ces pratiques est essentiel pour favoriser le caractère écologique des espaces.



Un autre levier intéressant serait l'interdiction de la vente ou de l'utilisation de produits à base de glyphosate sur le territoire de la Région bruxellois. La Capitale emboîterait ainsi le pas à la Wallonie qui a pour sa part amorcé cette réflexion depuis plusieurs mois¹.

Un renforcement des compétences et du matériel des équipes communales

Les modifications des aménagements de l'espace public, ainsi que l'évolution du matériel et des techniques utilisés pour l'entretenir demandent un renforcement des compétences des équipes de terrain et de leurs supérieurs, ainsi que des moyens financiers importants pour couvrir les investissements de réaménagement.

L'organisation de cette première conférence-formation a été unanimement saluée par les participants : le déficit en accompagnement, en formation et échanges entre gestionnaires a été à plusieurs reprises souligné par des participants. Si la conférence-formation a pu répondre en partie aux besoins de formation et de mise en réseau des acteurs, il n'en ressort par moins que les communes sont très demandeuses de bénéficier d'un accompagnement technique financé par la Région, comme c'est le cas en Flandre et en Wallonie depuis plusieurs années. Il est clair que la cellule en charge de la Réduction des pesticides au sein de Bruxelles-Environnement dispose de trop peu de moyens pour assumer cet accompagnement en interne, comme c'était prévu dans le PRRP, et l'insatisfaction des communes quant à cette absence d'accompagnement est importante.

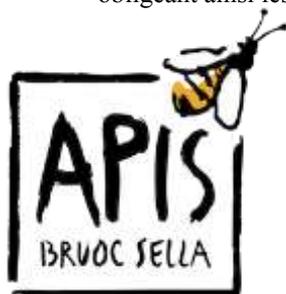
En outre, un des seuls outils financiers dont disposent les communes pour soutenir les investissements importants nécessités par la réduction des pesticides est de passer par les projets « Agenda 21 » pour l'achat de matériel. C'est ainsi qu'Uccle a pu soutenir une partie des aménagements de son cimetière et qu'Anderlecht a pu acquérir une nouvelle machine de désherbage. Aucune autre aide financière ne permet aux communes de réduire la charge financière de la réduction des pesticides.

A titre d'exemple, à Strasbourg, 80 % des frais d'investissements ont été pris en charge par l'Agence régionale de l'eau ainsi qu'une partie des frais de réaménagements. En Wallonie, les communes peuvent bénéficier d'un soutien financier pour la création et l'aménagement d'espaces verts à hauteur de 65% du montant total de l'investissement, de 3.700€ via la Semaine de l'arbre et de 2.500 € via les aides du Plan Maya.

Du temps...

En moyenne, il a fallu 5 à 7 ans aux communes venues témoigner pour réaménager les cimetières pour répondre de façon positive aux nouvelles exigences de réduction des pesticides. Les communes démarrant seulement aujourd'hui leur démarche « zéro pesticide » dans les cimetières ne disposent plus de ce temps ! La phase transitoire prenant fin en décembre 2018, il leur reste un peu plus de trois ans pour relever le défi. C'est possible, si les échanges d'expérience entre communes permettent à celles-ci d'éviter une série d'erreur de

¹ Pour information, cette substance active a été reconnue comme cancérigène possible par l'IARC (IARC 2A), obligeant ainsi les employeurs à mettre en œuvre des solutions de substitution par leurs employés.



réaménagements et si des moyens sont alloués à l'accompagnement des administrations et aux investissements utiles.

Le cas de l'aménagement du cimetière de Gelbressée (ville de Namur) nous montre qu'avec un accompagnement technique approprié, un soutien financier de la Région et une stratégie de communication adaptée, un réaménagement de cimetière afin de réduire l'utilisation des pesticides peut être réalisé en moins de deux ans !

2. Recommandations :

Il est aujourd'hui nécessaire que la Région de Bruxelles-Capitale se dote des moyens nécessaires à la réalisation de sa politique de réduction des pesticides. Sans un soutien actif aux investissements et à l'accompagnement des Communes, les ambitions de réduction des pesticides à l'horizon du 1^{er} janvier 2019 resteront vœux pieux. Les Communes sont à juste titre dans l'attente d'un soutien de la Région pour mettre en œuvre les nouvelles exigences de réduction des pesticides. Voici nos recommandations générales, suite à la réalisation de cette première conférence-formation.

 Une politique de réduction des pesticides en lien avec la préservation de l'environnement :

a) Cellule transversale nature et pesticides au sein de Bruxelles-Environnement

La politique régionale de réduction des pesticides doit être mise en œuvre de concert avec celle relative à la conservation de la nature. Prises séparément, ces deux politiques peuvent conduire à des effets contradictoires sur le terrain (par exemple choix de graminées horticoles en fleurissement, installation de revêtements imperméables ne nécessitant pas de désherbage...). Les défis de la réduction des pesticides et de l'accueil de la nature urbaine sur les espaces publics doivent être pris à bras le corps et de concert par la Région et les Communes. C'est au prix de cet effort important de transversalité entre les services concernés que les cimetières et autres espaces publics pourront devenir de réelles mailles du réseau écologique bruxellois. Une position forte en matière de réaménagements d'espaces publics privilégiant la végétalisation au moyen de plantes indigènes doit être prise.

b) Investiguer les autres composants de l'environnement

La conférence-formation a mis à jour la boîte noire que constitue le risque de pollution des sols des cimetières du fait des matériaux utilisés et des pratiques funéraires mises en œuvre (thanatopraxie), ainsi que l'absence totale de contrôle des ceux-ci. Si les moyens sont actuellement mis sur les pollutions industrielles en Région de Bruxelles-Capitales, il est nécessaire d'investiguer aussi les pollutions secondaires issues d'activités comme les cimetières.

Dans cette optique, un suivi approfondi du travail actuellement mené en Flandre sur les opportunités et contraintes des cimetières naturels (inhumation d'urne biodégradable aux pieds



des arbres) doit être réalisé. Cela pourrait effectivement constituer une opportunité intéressante pour la Forêt de Soignes.

Un pôle d'accompagnement à la gestion différencié des Communes

Un pôle d'accompagnement des communes doit être mis sur pied au sein de la Région de Bruxelles-Capitale pour favoriser la réduction des pesticides et l'accueil de la nature en ville, comme c'est le cas en Wallonie et en Flandre depuis de nombreuses années. Les communes sont dans l'attente de la création d'une telle structure en Région de Bruxelles-Capitale. À charge de ce pôle de fournir :

- Des états de connaissance sur la réalité de terrains des espaces publics communaux, les opportunités de végétalisation y afférant, tout en valorisant leur multifonctionnalité
- Des conseils techniques personnalisés pour la mise en œuvre de la gestion différenciée
- Des formations vers les élus, gestionnaires publics et agents de terrain
- De la mise en réseau d'acteurs afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques et les données techniques et socio-économiques relatives à la gestion différenciée
- Des supports de communication et une signalétique régionale élaborés en coordination avec les acteurs de terrain

Concrètement, des moyens devraient alloués à ce pôle afin de payer 1 ETP à cette tâche et des frais permettant l'organisation des actions demandées, soit un total d'environ 60.000€ annuellement.

Pour rappel, un projet de Centre de compétences en gestion écologique des espaces urbains a été mis sur pied par un consortium d'associations bruxelloises dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, à l'initiative d'Apis Bruoc Sella et de la Ferme Nos Pilifs. Si le projet n'a malheureusement pas bénéficié du financement européen souhaité, il n'en reste pas moins que les synergies associatives et l'expertise nécessaire au lancement d'une telle structure existent déjà dans la Région.

Des soutiens financiers

Face aux coûts nécessités par le réaménagement des espaces publics et l'achat de nouveaux matériels en vue de répondre aux exigences de réduction des pesticides, les Communes sont désireuses d'obtenir des soutiens financiers de la Région de Bruxelles-Capitale. Des aides à l'investissement, élaborées sur base d'un état des lieux des besoins réels des communes, sont vivement souhaitées par les administrations. Un soutien pour l'achat commun de matériel par les communes serait aussi souhaitable.

Accompagner l'acceptation et les pratiques du grand public

Enfin, il est évident que les paysages urbains sont amenés à considérablement se modifier dans les prochaines années. Le travail des gestionnaires sera considérablement amélioré par une bonne compréhension et une acceptation des nouveaux modes de gestion de l'espace public par



le grand public ; les coûts liés aux changements de pratiques seront réduits, car ce n'est pas un résultat similaire à celui obtenu avec les pesticides qui sera recherché.

La communication vers le grand public en vue d'une meilleure acceptation de la végétation spontanée et des aménagements alternatifs est donc un outil de poids dans la mise en œuvre de la politique de réduction des pesticides. Des outils existants (comme la Semaine sans pesticides) doivent être maintenus et améliorés, mais d'autres actions plus ciblées et touchant l'ensemble du public de la région bruxelloise doivent être menées par les acteurs associatifs et institutionnels bruxellois. Par exemple, le développement d'un label « cimetière nature » serait à étudier, comme cela existe désormais en Wallonie.

Une modification de l'ordonnance doit enfin être opérée afin qu'elle soit plus cohérente et couvre aussi les utilisateurs non-professionnels de pesticides. Des mesures d'interdiction de la vente ou d'utilisation de produits à base de glyphosate sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale doivent être prises.

 Un signal fort vers les communes

En conclusion, les besoins d'accompagnements et de soutiens des Communes bruxelloises pour atteindre les objectifs de réduction des pesticides sont importants. L'intervention de la Ministre ou d'un de ses représentants lors d'une prochaine conférence-formation serait bienvenue afin de présenter la vision politique soutenue par le Cabinet en matière de pesticides. Il s'agirait d'un signe important pour les acteurs ayant en charge la mise en œuvre de la réduction des pesticides sur le terrain.

